



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## établissements de santé

Question écrite n° 70006

### Texte de la question

M. Christian Estrosi alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'expérimentation pour une durée de trois ans des "hôtels hospitaliers" votée par l'Assemblée nationale lors de l'examen du projet de budget de la sécurité sociale. Il souhaite lui faire part de ses craintes et de son opposition face à une mesure qui risquerait d'engendrer une marchandisation de la médecine post-opératoire, et lui rappelle le travail formidable effectué par les associations qui s'attachent à garantir l'accès aux soins pour tous sans considération financière. En effet, aucune garantie n'est mentionnée dans l'amendement adopté en séance relatif à l'expérimentation des « hôtels hospitaliers » concernant la prise en charge du séjour par l'assurance maladie. Pourtant, aujourd'hui les prix pratiqués par les « hôtels hospitaliers » en France représentent un coût onéreux pour les familles puisqu'une nuit peut facilement revenir à plus de 100 euros. Avec cette mesure, nous passons donc d'une médecine favorable aux patients à une médecine lucrative suivant une logique de rentabilisation au détriment du principe d'égalité. Il lui demande donc de lui indiquer dans quelles mesures cette expérimentation des "hôtels hospitaliers" apparaît pertinente dans un contexte économique difficile pour les Français, d'autant que les coûts d'hébergement proposés par ces structures seront nécessairement plus élevés que ceux actuellement proposés par les associations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70006

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 novembre 2014](#), page 9707

**Question retirée le :** 5 avril 2016 (Fin de mandat)